



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Ille-et-Vilaine

Commune : Saint-Malo

Autres communes :

R500

Appellation : Maison

Monument(s)

Appellation : Maison

Protection : inscription partielle

Arrêté : inscription le 31/01/1942

Étendue de la protection : Façades et toitures ; lucarnes ; souches de cheminées : inscription par arrêté du 31 janvier 1942

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.